



climalife®

VIN-FP-255/006

MINI-CHECK



Photo non-contractuelle

PRESENTATION

Le **Mini-Check** est une fuite au débit d'environ 5g/an à 20°C. de R-134a. Elle permet de contrôler le bon fonctionnement des détecteurs de fuites électroniques portables.

Le **Mini-Check** se présente sous forme d'un boîtier aérosol de 30 g.

UTILISATION

Le **Mini-Check** permet de vérifier que le détecteur n'est pas saturé ou en panne avant chaque contrôle de fuite.

- enlever le couvercle vinyle du **Mini-Check**
- mettre le détecteur électronique de fuite sur ON et sélectionner le niveau de sensibilité HAUT
- positionner la tête du détecteur électronique de fuite devant le **Mini-Check** décapsulé pour vérifier que le détecteur réagit.
- Si le détecteur n'indique pas de fuite :
 - vérifier que le détecteur de fuite est bien sur la position « haute sensibilité »
 - assurez-vous que le **Mini-Check** n'est pas vide (en secouant pour vérifier qu'il reste du fluide à l'état liquide)
 - si le mini check n'est pas vide, remplacer le capteur du détecteur de fuite
 - si toujours aucune alarme, faire contrôler le détecteur de fuite
- replacer le couvercle vinyle pour prolonger la durée de vie du **Mini-Check**.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Récipient sous pression. Ne pas exposer à une température supérieure à +50°C.

Eloigner de toute source d'ignition.

Ne pas inhaler.

Ne pas démonter le **Mini-Check**. Ne pas recharger

Le **Mini-Check** ne permet **en aucun cas** d'attester qu'un détecteur a été contrôlé aux termes de l'arrêté du 7 mai 2007 (article 4) relatif au contrôle d'étanchéité des éléments assurant le confinement des fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques. Ce type d'attestation est délivré après contrôle avec une fuite-étalon (nous consulter).

Les renseignements contenus dans cette fiche produit sont les résultats de nos études et de notre expérience. Ils sont donnés de bonne foi, mais ne peuvent en aucun cas constituer de notre part une garantie, ni engager notre responsabilité, particulièrement en cas d'atteinte aux droits des tiers, ni en cas de manquement des utilisateurs de nos produits aux réglementations en vigueur les concernant.

Pour toute information complémentaire, consultez notre site internet :

http://www.climalife.dehon.com/contact_us

